

18 novembre 2008

FONCTION PUBLIQUE PROJET DE RÉFORME DE LA CATÉGORIE B CLARIFICATIONS

Évolution de Carrière de la Catégorie B

Dans le cadre des négociations salariales fonctions publiques de février 2008, la CFDT a signé le volet « attractivité des carrières ». Elle participe donc aux différents comités de suivis mis en place pour concrétiser l'amélioration des carrières des agents de la fonction publique. Des négociations sont actuellement en cours concernant la catégorie B.

Les agents de nos services ont récemment reçu des informations qui ne reflètent pas la réalité du dossier ; il nous apparaît donc important de clarifier la situation et vous faire part de l'état précis des discussions.

► La catégorie B aujourd'hui

Deux Corps :

- B Type – recrutement niveau Bac (exemple : Secrétaire Administratif)
- B+ ou CII – recrutement niveau Bac +2 (exemple : Contrôleur du Travail)

Six grades

Chacun des corps comprend 3 grades

- classe normale
- classe supérieure
- classe exceptionnelle

Vous trouverez ci-après, pour information, les grilles de Secrétaire Administratif et de Contrôleur du Travail.

Ces dispositions sont applicables à l'ensemble des catégories B de la fonction publique. Cependant chaque ministère a créé, au fil du temps, et suite notamment à des revendications des agents et des organisations syndicales, des corps à statut particulier pour tenir compte de spécificités (missions ou fonctions). C'est le cas du corps des contrôleurs du travail dont le statut a été modifié en 2003 et intégré au CII actuel.

► **Les propositions du ministère de la fonction publique**

- **Un seul corps**
- **Trois Grades**

Propositions d'évolution de carrière		
	Conditions d'accès	Promotion interne
1 ^{er} Grade	concours niveau BAC (actuel B Type)	
2 ^{ème} Grade	concours niveau BAC +2 (actuel CII)	Liste d'aptitude ou examen professionnel pour les agents du 1 ^{er} grade dont les conditions restent à définir (ancienneté)
3 ^{ème} Grade	Pas d'accès direct	Liste d'aptitude ou examen professionnel des agents du 2 ^{ème} grade dont les conditions restent à définir (ancienneté)

Vous pouvez le constater, l'affirmation selon laquelle le CII disparaîtrait n'est pas fondée.

Seule la dénomination changerait. Le statut particulier du corps des contrôleurs du travail serait donc maintenu et le SYNTEF-CFDT veillera à ce que la formation spécifique des contrôleurs du travail stagiaires soit également maintenue.

La discussion avec la fonction publique n'est pas terminée (prochaine séance fin novembre 2008). Il reste plusieurs points à examiner notamment :

- Le bornage indiciaire (indice de début et de fin de carrière),
- La durée de carrière, le nombre d'échelon et la durée de chacun de ces échelons,
- Les conditions de reclassement pour les agents actuellement en poste.

Vous trouverez ci-dessous également les revendications de la CFDT fonctions publiques sur l'ensemble de la carrière des B

Des discussions sont prévues prochainement concernant l'évolution de carrière des catégories A, la CFDT proposera évidemment des revendications en terme d'amélioration de carrière de B en A.

Le SYNTEF CFDT ne manquera pas de vous informer de la réalité de ces dossiers.



Catégorie B : Les revendications de la CFDT

Des carrières revalorisées !

Aujourd'hui : le début de carrière en catégorie B (indice majoré 297) n'est que 2,4 % au-dessus du Smic !

Notre revendication : 120 % du Smic, soit un début de carrière à l'indice majoré 348, multiplié par 1,8 en fin de carrière.

Des carrières attractives

Aujourd'hui : deux corps, six grades, le parcours du combattant pour les promotions.

Notre revendication : un seul corps, trois grades, pour des parcours facilités.

Des qualifications reconnues

Notre revendication : deux niveaux de recrutement. Dans le premier grade pour les titulaires du baccalauréat ; directement dans le deuxième grade pour les titulaires d'un diplôme de niveau 3 (bac + 2).

Des avancements simplifiés

Aujourd'hui : des échelons aux durées variables, y compris d'un individu à l'autre.

Notre revendication : un avancement d'échelon régulier, au même rythme pour tous.

[RESPECTÉS]

Grille indiciaire des Secrétaires administratifs

grade	échelon	durée à accomplir pour passer à l'échelon supérieur	Indices bruts	indices majorés
secrétaire administratif de classe exceptionnelle	7ème	-	612	514
	6ème	4 ans	580	490
	5ème	3 ans	549	467
	4ème	3 ans	518	445
	3ème	2 ans 6 mois	487	421
	2ème	2 ans 6 mois	453	397
	1er	2 ans	425	377
secrétaire administratif de classe supérieure	8ème	-	579	489
	7ème	4 ans	547	465
	6ème	3 ans	516	443
	5ème	3 ans	485	420
	4ème	2 ans 6 mois	463	405
	3ème	2 ans	436	384
	2ème	2 ans	416	370
secrétaire administratif de classe normale	13ème	-	544	463
	12ème	4 ans	510	439
	11ème	3 ans	483	418
	10ème	3 ans	450	395
	9ème	3 ans	436	384
	8ème	3 ans	416	370
	7ème	3 ans	398	362
	6ème	2 ans	382	352
	5ème	1 an 6 mois	366	339
	4ème	1 an 6 mois	347	325
	3ème	1 an 6 mois	337	319
	2ème	1 an 6 mois	315	303
	1er	1 an	306	297

Grille indiciaire des Contrôleurs du Travail

grade	échelon	durée à accomplir pour passer à l'échelon supérieur	Indices bruts	Indices majorés
Contrôleur du Travail de classe exceptionnelle	5ème	-	638	534
	4ème	2 ans 6 mois	603	507
	3ème	2 ans 6 mois	572	483
	2ème	2 ans	542	461
	1er	2 ans	516	443
Contrôleur du Travail de classe supérieure	6ème	-	593	500
	5ème	4 ans	553	469
	4ème	3 ans	513	441
	3ème	3 ans	490	423
	2ème	2 ans	463	405
	1er	2 ans	440	387
Contrôleur du travail de classe normale	12ème	-	558	473
	11ème	4ans	520	446
	10ème	3 ans	487	421
	9ème	3 ans	458	401
	8ème	3 ans	437	385
	7ème	3 ans	418	371
	6ème	2 ans	392	357
	5ème	1 an 6 mois	376	346
	4ème	1 an 6 mois	361	335
	3ème	1 an 6 mois	346	324
	2ème	1 an 6 mois	333	316
	1er	1 an	322	308

J'envisage d'adhérer au **Syndicat National Travail Emploi Formation** SYNTEF-CFDT et souhaite être contacté :

Nom.....Prénom.....

Affectation.....

Téléphone.....Adresse Mél :

À retourner à syndicat.cfdt@travail.gouv.fr